**La position de la France face à l’annexion *de facto* de la Cisjordanie et aux accords de normalisation Israël-EAU-Bahreïn.**

***Proposition de question écrite au ministère des Affaires étrangères***

XYZ souhaite interpeller M. Le Drian, ministre des Affaires étrangères sur la situation en Palestine et sur la position de la France vis-à-vis de l’annexion *de facto* de la Cisjordanie et des accords Israël-Emirats arabes unis-Bahreïn.

En Cisjordanie occupée, les autorités israéliennes renforcent leurs politiques de transferts forcés, en particulier en zone C, avec une augmentation inquiétante du nombre de démolitions et confiscations ([389](https://www.ochaopt.org/content/unlawful-demolitions-west-bank-spike-during-covid-19) entre mars et août 2020) et la colonisation s’accélère, avec l’approbation récente de la construction de [4 900](https://www.middleeastmonitor.com/20200926-netanyahu-orders-construction-of-5000-new-settlement-units-in-west-bank/) nouvelles unités de logement dans des colonies par le gouvernement israélien. Bien que l’annexion formelle ait été suspendue à la suite de l’accord entre Israël et les Emirats arabes unis (EAU), c’est une véritable annexion *de facto* qui a lieu en Palestine et qui est tout aussi illégale.

Le 24 juin 2020, la France a annoncé une série de mesures courageuses en cas d’annexion formelle d’une partie de la Cisjordanie, telles que le renforcement des mesures de différenciation, la remise en cause de l’Accord d’Association UE-Israël ou encore de la participation d’Israël à différents programmes de coopération européens.

Au regard de ses obligations internationales, elle devrait déjà avoir mis en place de telles mesures, au vu de l’annexion en cours sur le terrain et des violations du droit international humanitaire et des droits humains observées au quotidien dans le Territoire palestinien occupé.

La France s’est félicitée des accords de normalisation des EAU et du Bahreïn avec Israël et le Haut Représentant aux Affaires extérieures Josep Borrell a déclaré à propos d’Israël et de l’UE « *qu'il est dans l'intérêt commun et mutuel des deux parties d'intensifier la coopération bilatérale. »* Plusieurs voix s’élèvent pour réunir à nouveau le Conseil d‘association UE-Israël, dont les réunions ont été gelées depuis l’attaque israélienne sur Gaza en 2012, y compris le Commissaire européen à la politique européenne de voisinage.

Cela enverrait un signal extrêmement positif aux autorités israéliennes alors même qu’elles sont en train d’opérer une annexion *de facto* du territoire palestinien et que la colonisation se renforce.

* **Quelle position la France portera au sein de l’Union européenne vis-à-vis d’une possible reprise des réunions du Conseil d’Association UE-Israël ?**
* **Face à l’annexion *de facto* de la Cisjordanie occupée, la France envisage-t-elle de mettre en œuvre les mesures annoncées le 24 juin 2020 et ainsi se conformer à la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l’ONU ?**